

CHARTRE D'ENGAGEMENT

SENSIBILIS'HAIE



Cadre du projet Sensibilis'haie

Pour impliquer les territoires et poursuivre l'action en faveur de l'environnement des Fédérations des Chasseurs ou des associations de chasse, la Fédération Nationale des Chasseurs porte le projet Sensibilis'haie, cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité. Ce projet est adressé aux communes rurales de tout le territoire métropolitain.

En échange d'un engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie, la Fédération Nationale des Chasseurs fournira des kits de plantation prêts à l'emploi aux communes, dans le but d'implanter une haie d'arbres variés.

Le projet Sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie. Un guide pédagogique et méthodologique, présentant l'intérêt d'implanter des haies, les moyens de s'engager et la bonne façon de gérer les linéaires sur son territoire, seront distribués aux communes partenaires. Les communes s'inscrivant dans ce projet démontreront également le lien constant qui existe entre elles et les chasseurs, déjà présents sur de nombreux territoires.

Cette démarche est ainsi un moyen d'aller plus loin et de donner de nouveaux outils aux territoires engagés.

Cette charte d'engagement est un accord entre la Fédération des Chasseurs porteuse du projet et la commune de

CHARTRE

Je soussigné.e M./Mme le maire de la commune de
M'engage, ainsi que les services de ma commune, à respecter la présente charte d'engagement du projet Sensibilis'haie, proposée par la Fédération Nationale des Chasseurs, représentée par la Fédération des Chasseurs porteuse du projet.

Points d'engagement

La commune et ses services s'engagent à :

1. Respecter cette charte sur une durée d'au moins 10 ans ;
2. Utiliser les plants fournis par la FNC lors de la plantation ;
3. Respecter le guide de plantation fourni par la FNC (ou les conseils de la Fédération des Chasseurs partenaire) lors de la mise en place de la haie ;
4. Préparer le chantier de plantation avec ses services techniques ou des personnes volontaires (agriculteurs notamment), via la constitution d'une tranchée pour planter ;
5. Maintenir la haie en place sur une durée d'au moins 10 ans ;

6. Informer la Fédération Nationale des Chasseurs du calendrier de plantation pour mener à bien la logistique du chantier de plantation ;
7. Réaliser le montage du projet en partenariat avec la Fédération des Chasseurs locale, ou à défaut une association de chasseurs en lien avec celle-ci, notamment pour le choix du lieu d'implantation, garantissant une efficacité agronomique et environnementale optimale ;
8. Organiser un chantier participatif associant les habitants de la commune, enfants, parents, écoles afin de promouvoir l'intérêt de la plantation de la haie ;
9. Installer le panneau pédagogique fourni dans le kit pédagogique à proximité directe de la haie plantée ;
10. Préserver et gérer la haie plantée dans le respect des indications fournies par la Fédération des Chasseurs locale partenaire.

Sous condition de signature de cette charte, qui garantit la préservation écologique et environnementale de la haie, la Fédération Nationale des Chasseurs s'engage à fournir le kit de plantation Sensibilis'haie ainsi que les supports méthodologiques et pédagogiques associés, assurant le bon respect de cette charte.

La charte fait référence aux éléments suivants fournis avec la présente charte :

- Un panneau pédagogique à implanter à proximité visible de la haie ;
- Un guide de plantation et de bonne gestion de la haie plantée ;
- Un guide pour s'engager à aller plus loin dans la plantation de haies.

Signatures (précédées de la date et de la mention « bon pour accord »)

Fédération des chasseurs

Commune